

DECISION N° 175-2025

Portant validation de devis de la société SARL NORMANDIE DERATISATION pour la dératisation de l'hyper centre de Bernay au niveau des apports volontaires

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société NORMANDIE DERATISATION concernant la dératisation de l'hyper centre de Bernay au niveau des apports volontaires.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n°015722 de la société NORMANDIE DERATISATION d'un montant total de 3333.33 euros HT.

signé électroniquement le 19/11/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

